



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 12 octobre 2023

Compte-rendu affiché le : 20 octobre 2023

Date de convocation du conseil municipal : 05 Octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Mme Eliette CAMUT

Membres présents : *Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Éric PEROLAT ; Mme Maghnia MENGUS*

Membres absents ayant donné pouvoir : *Mme Louisiane DELMAS (Procuration à Sophie SOUYRIS)*

Membre absent : *M. Romain DESRICHARD*

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I– Vote des tarifs des sorties de la Toussaint

II- Hérault Energies – demande de subvention – rénovation énergétique des écoles

III– PADD – Actualisation -Débat et approbation

IV - Questions diverses.

POINT N°1

2023-36: Vote des tarifs des sorties de la Toussaint

Monsieur le Maire indique que le programme des vacances de la Toussaint pour les sorties jeunes est finalisé. Une fiche récapitulative des activités et des tarifs est présentée aux élus pour approbation.

- Accro Roc : 11€ pour les adolescents et 8€ pour les jeunes
- Les inconstructibles (journée lego) : 10€ /personne
- Air soccer : 4€/personne

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les tarifs précités et prend acte du reste à charge prévisionnel pour la commune.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2023-37: Hérault Energies – demande de subvention – rénovation énergétique des écoles

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation énergétique des écoles a fait l'objet d'une réponse favorable au titre des fonds verts. Il demande l'autorisation de présenter le projet à Hérault Energies pour obtenir des subventions supplémentaires.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2023-38: PADD – Actualisation -Débat et approbation

Monsieur le Maire rappelle que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il a été débattu une première fois en Conseil Municipal le 25 janvier 2018.

Avec la récente adoption du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et la publication de la loi climat et résilience, il convient d'actualiser les données présentes dans le PADD. Il est nécessaire de débattre à nouveau sur le document mis à jour. Le PADD a été transmis aux conseillers avant la réunion pour faciliter le débat.

Le débat est ouvert à 19h20.

Monsieur le Maire reprend les principaux axes du PADD les uns après les autres.

Concernant les grands objectifs, il n'y a pas de changement.

Parmi les observations notables :

- L'horizon du PADD est fixé à 2031 : Les élus remarquent que les chiffres indiqués en termes de consommation d'espace ne correspondent pas tout à fait aux chiffres présents dans le SCoT. En effet, l'horizon n'est pas le même. Cette différence sera traduite dans les chiffres et sur les plans mais il s'agit bien de respecter les chiffres du SCoT à l'horizon 2040.
- Le besoin d'espace d'ouverture à l'urbanisation a été mis à jour avec la prise en compte des dernières constructions sur le village.
- Pour reprendre les données du SCoT, SAINT-FELIX-DE-LODEZ a été identifié comme pôle relais dans le PADD.
- Les élus proposent de modifier la formulation de certains paragraphes pour intégrer le fait que plusieurs aménagements ont été réalisés en matière de déplacement doux et de végétalisation du village.

Le devenir de la cave coopérative est à nouveau abordé par les élus. Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas d'information de la part des propriétaires concernant le devenir de la cave. Pour autant nous avons indiqué dans le PADD que l'activité agricole doit être préservée et encouragée sur le village.

Le débat est clôt à 20h15.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal acte le bon déroulement du débat sur le PADD actualisé.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

Questions diverses.

Perspectives financières : Monsieur le Maire demande au Secrétaire Général de la commune de présenter une perspective financière pour la réalisation des futurs projets communaux. La commune présente un taux d'endettement bas et une trésorerie qui doit lui permettre de réaliser ces projets durant le mandat. Toutefois, dans cette projection, la commune devra mobiliser de nouvelles ressources financières. (emprunts, subventions, augmentation des impôts locaux dont le taux est identique depuis de nombreuses années).

Projet de quai de transfert : la récente commission d'urbanisme a émis un avis défavorable à la réalisation de ce projet. Le Président du Syndicat Centre Hérault souhaite rencontrer les élus pour expliquer la nécessité de cet équipement. Un rendez-vous sera organisé en mairie.

Un conseiller a été interpellé sur les travaux de l'Eglise : la cloche semble sonner de façon plus importante depuis les travaux. Monsieur le Maire indique que les travaux ne concernaient pas la cloche ou le clocher. Aucune modification n'a été apportée.

Fermeture de la séance à 20h30